

DROIT DE LA RÉPARATION DU DOMMAGE CORPOREL

« Ce diplôme d'université a été créé en 2015 pour répondre à une demande croissante de spécialisation en la matière qui se caractérise par son haut degré de technicité. Cette formation de 160h, conçue pour être compatible avec une activité professionnelle, s'appuie sur une équipe pédagogique composée d'enseignants et de professionnels spécialisés. »

Anne Guégan, responsable pédagogique

OBJECTIFS

Apporter, compléter, actualiser les connaissances des professionnels de la réparation du dommage corporel par une formation d'excellence permettant d'acquérir les acquis théoriques indispensables, d'approfondir les questions techniques relevant notamment de l'évaluation médico-légale, de l'évaluation financière, de l'incidence du recours des tiers-payeurs, ainsi que de se confronter aux difficultés pratiques de la matière à travers l'étude de dossiers.

COMPÉTENCES VISÉES

- ▶ Maîtrise des principes généraux de la réparation du dommage corporel, des préjudices réparables, des régimes spéciaux de réparation, de la prise en compte des prestations versées par des tiers-payeurs.
- ▶ Connaissance des aspects techniques de l'évaluation médico-légale et de l'évaluation financière des préjudices patrimoniaux et extrapatrimoniaux.
- ▶ Développement de stratégies contentieuses ou amiables en vue de la réparation d'un dommage corporel.
- ▶ Rédaction de conclusions, d'offres d'indemnisation ou de décisions de justice.

PUBLIC

Ce diplôme d'université est ouvert à des professionnels novices ou déjà expérimentés en réparation du dommage corporel, désireux de se spécialiser, qu'ils soient avocats en devenir, avocats, juristes d'entreprise (assurance, mutuelle...) ou de fonds de garantie ou d'indemnisation...

ADMISSION

La promotion est constituée de 20 à 25 participants titulaires d'un master 1 en droit.

ORGANISATION

Rentrée : mi-novembre de l'année N jusqu'à début juin de l'année N+1.

Durée : 8 mois, 160h de cours sur 22 semaines.

Une partie des cours sera assurée en distanciel (environ 90h via la classe Zoom du DU) les mardi et jeudi de 18h à 20h30, l'autre partie étant assurée en présentiel (70h réparties sur 7 rencontres du jeudi 18h au vendredi 18h30).

Contrôle des connaissances : une épreuve théorique de 3h, une épreuve pratique de 5h, un exposé-discussion devant un jury (fin juin - début juillet) et la rédaction d'un mémoire.

PROGRAMME

Préjudices corporels réparables (20h)

- ▶ Préjudices patrimoniaux et extrapatrimoniaux de la victime directe
- ▶ Préjudices patrimoniaux et extrapatrimoniaux de la victime par ricochet

Évaluation médico-légale des préjudices (15h)

- ▶ Panorama du monde de l'expertise
- ▶ Panorama des missions d'expertise
- ▶ Retour d'expérience d'un médecin-expert
- ▶ Le duo médecin-conseil et avocat de la victime
- ▶ Focus sur des postes de préjudice sensibles du point de vue de l'expertise médico-légale
- ▶ La plus-value du bilan fonctionnel d'un kinésithérapeute-expert

Évaluation financière des préjudices (20h)

- ▶ Les outils de l'évaluation
- ▶ L'évaluation des préjudices patrimoniaux et extrapatrimoniaux de la victime directe
- ▶ L'évaluation des préjudices patrimoniaux et extrapatrimoniaux de la victime par ricochet
- ▶ Atelier liquidation des préjudices

Incidence des prestations versées par les tiers-payeurs (20h)

- ▶ Enseignement théorique et pratique

- ▶ Le protocole de règlement assureur/tiers-payeurs en matière d'accidents de la circulation

Principes généraux du droit de la réparation (20h)

- ▶ La réparation intégrale : principe et déclinaisons
- ▶ Le juge administratif et le dommage corporel
- ▶ Le préjudice de perte de chances en dommage corporel
- ▶ La capitalisation des rentes et les tables de capitalisation
- ▶ Justice algorithmique et dommage corporel
- ▶ Produits de santé et dommage corporel - responsabilité civile/responsabilité pénale

Étude de quelques régimes spéciaux (25h)

- ▶ Accidents de la circulation/médicaux/du travail et maladies professionnelles
- ▶ Terrorisme et infractions
- ▶ Amiante (FIVA)
- ▶ Le FGAO

Les voies de la réparation (20h)

- ▶ Stratégies du contentieux en matière d'accidents de la circulation/en matière médicale/du contentieux pénal/CIVI
- ▶ Accidents collectifs et catastrophes

Étude de dossiers (20h)

TARIFS

Tiers financeur (employeur, OPCO, CPF) :
5 660 €

Dispositifs retour à l'emploi (France Travail, région) :
4 630 €

Individuel :
3 600 €

Demandeur d'emploi autofinancé :
3 600 €

CONTACT

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Formation Continue
21 rue Broca 75005 Paris

Tél : 01 53 55 27 78

du-drdc@univ-paris1.fr